

Conseil municipal du lundi 27 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mai à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Le Conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil municipal
DEL24_017	Menaces sur les finances locales : motion interpellant l'État	Approuvé
DEL24_018	Petite enfance : modification des règlements des structures	Approuvé
DEL24_019	Frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune : actualisation de la participation des communes à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024	Approuvé
DEL24_020	Jeunesse 11-17 ans : modification du règlement intérieur	Approuvé
DEL24_021	Concert de l'orchestre Divertimento : convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud	Approuvé
DEL24_022	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : convention d'objectifs et de financement	Approuvé
DEL24_023	Compte de Gestion : exercice 2023	Approuvé
DEL24_024	Élection du Président de séance pour le Compte Administratif 2023	Approuvé
DEL24_025	Compte Administratif : exercice 2023	Approuvé
DEL24_026	Affectation des résultats de l'exercice 2023	Approuvé
DEL24_027	Budget Supplémentaire : exercice 2024	Approuvé
DEL24_028	Rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) en 2023	Approuvé

DEL24_029	Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en 2023	Approuvé
DEL24_030	Taxe d'aménagement : modification des taux	Approuvé
DEL24_031	Admissions en non valeur	Approuvé
DEL24_032	Prise en charge des frais de restauration scolaire par la commune de Moissy-Cramayel pour des enfants scolarisés à Dammarie-les-Lys : convention	Approuvé
DEL24_033	Service commun archives 2024-2028 entre les communes et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud : convention	Approuvé
DEL24_034	Mise en oeuvre du Wifi Territorial avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud : convention	Approuvé
DEL24_035	Campagnes électorales : mise à disposition des équipements communaux	Approuvé
DEL24_036	Modification du tableau des effectifs	Approuvé

**La Maire,
Line MAGNE**

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N°2021-1310 ET LE DÉCRET N°2021-1311 DU 7 OCTOBRE 2021

Toute personne intéressée peut consulter les délibérations sur le site Internet de la Ville et en obtenir copie en Mairie, au service du Secrétariat général et des Assemblées.
L'administration n'est pas tenue de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou leur caractère répétitif ou systématique (article L311-2 du Code des relations entre le public et l'administration).

Diffusion :

- Panneau d'affichage municipal de la Mairie
- Site internet de la ville (rubrique : « Ma Ville », « Le Conseil municipal »)

Affichage du 30 mai au 30 juin 2024
Certifié affiché aux dates sus indiquées
Par délégation
La directrice générale des services
Béatrice QUIATOL